

## *Politique environnementale de l'ONÉ* et **Programme de gestion environnementale**

L'Office national de l'énergie (l'Office ou l'ONÉ) reconnaît depuis longtemps la grande importance que revêtent la protection de l'environnement et le respect des droits de la population canadienne. Dans le cadre de son plan stratégique pour 1999-2002, l'Office s'est fixé quatre buts essentiels, dont l'un porte expressément sur la protection de l'environnement et se lit comme suit :

Les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels.

L'Office profite de cette occasion pour présenter la **Politique environnementale de l'ONÉ**. L'élaboration d'une politique environnementale constitue la première de nombreuses activités importantes qui contribueront à l'atteinte du but portant sur la protection de l'environnement. Axée sur les valeurs fondamentales de l'Office, cette politique reflète son orientation générale à l'égard de l'environnement et fournit à la direction et aux employés des principes de travail communs.

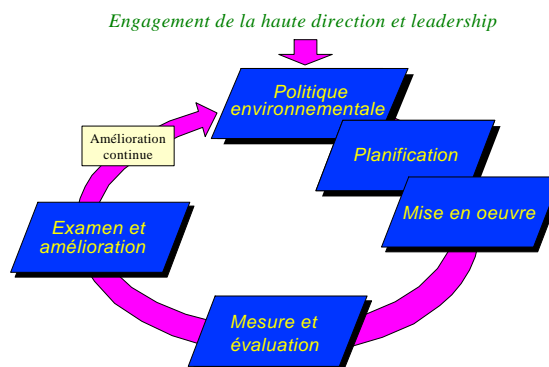
L'Office croit que la gestion de la sécurité et de la protection de l'environnement ne va pas sans systèmes de gestion efficaces. Ceux-ci garantissent l'adoption d'une approche globale à l'égard de la gestion du risque tout en permettant une certaine flexibilité. L'élaboration de son propre système de gestion constitue une autre activité principale entreprise par l'Office en vue d'atteindre le but portant sur l'environnement.

Appelé le **Programme de gestion environnementale**, le système de gestion de l'Office repose sur les principes de la norme ISO 14 000, une norme internationale relative aux systèmes de gestion, dont un modèle est présenté à la figure 1. Le Programme de gestion environnementale, qui comprend cinq étapes principales, aidera l'Office à orienter et à harmoniser ses efforts relatifs à l'environnement ainsi qu'à clarifier, pour les parties intéressées, son rôle, ses attentes et ses responsabilités vis-à-vis de la protection de l'environnement.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Pour obtenir copie de la Politique environnementale de l'ONÉ :**

**Figure 1**  
**Modèle de système de gestion environnementale**



Emily Halliday  
agente des Communications  
Téléphone : (403) 299-3371

Bureau des publications  
Office national de l'énergie  
444, Septième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8  
Téléphone : (403) 299-3562  
Télécopieur : (403) 292-5503

Office national  
de l'énergie



National Energy  
Board

## *Politique environnementale*

*Dans le cadre des projets relevant de sa compétence, l'Office national de l'énergie (ONÉ) s'efforce d'assurer que l'exécution de tous travaux de même que la conception, la construction, l'exploitation et la mise hors service d'installations s'effectuent de manière à promouvoir la protection de l'environnement.*

Dans l'ensemble de ses activités, l'ONÉ favorise la prise de décisions salutaires pour l'environnement respectant les principes du développement durable, de la prévention de la pollution et de la rentabilité, ainsi que l'ensemble des lois et autres directives liées à l'environnement.

L'ONÉ favorise une gestion responsable de l'environnement.

L'ONÉ régleme la mise en oeuvre des directives environnementales, telles que les mesures d'atténuation, les conditions relatives à l'environnement dont s'assortit l'approbation de projets et les programmes de protection de l'environnement, et évalue l'efficacité de ces directives.

L'ONÉ collabore avec d'autres organismes de réglementation, l'industrie énergétique et le public afin de créer des approches qui favorisent une meilleure protection de l'environnement dans le cadre de ses activités de réglementation.

L'ONÉ fournit les ressources et la formation appropriées pour remplir ses engagements en matière d'environnement.

L'ONÉ se fait un devoir d'améliorer de façon continue sa performance environnementale afin d'assurer le respect de sa politique environnementale et d'informer tous ses employés de même que le public sur sa politique et son rendement à l'égard de l'environnement.

Le président,

Kenneth W. Vollman

septembre 2000

Canada